

Additifs aux conditions et tarifs des prestations financières applicables aux particuliers.

Tarifs hors France métropolitaine assujettis à TVA applicables au 1er janvier 2024.

Certains tarifs figurant dans nos conditions tarifaires applicables aux particuliers à compter du 1er janvier 2024 sont soumis à la TVA au taux normal de 20,00% (taux en vigueur au 1er janvier 2024 en France métropolitaine). Le taux normal étant plus bas ou à zéro dans certains départements et collectivités, retrouvez ci-après le tarif des opérations pour la Guyane, Mayotte et les collectivités d'outre-mer (0%) et pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion (8,5%).

	TVA 0 %	TVA 8,5 %
Banque à distance		
Téléphone via le 36 39 (1) (par minute)	0,13 €	0,14 €
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte (2) (par alerte reçue)	0,21 €	0,23 €
Crédit immobilier		
Frais d'avis de valeur	241,67 €	262,21 €
Duplicata (3)	12,50 €	13,56 €
Attestation diverse dans le cadre d'un prêt immobilier	12,50 €	13,56 €
Compte-titres		
Compte-titres ordinaire		
Opérations de gestion courante sur titres		
Opérations sur titres non cotés (par ligne)	41,67 €	45,21 €
Mise en nominatif pur (par ligne)	12,50 €	13,56 €
Transfert de comptes-titres vers un autre établissement financier :		
- Par ligne valeur	5,83 €	6,33 €
- Minimum par compte-titres ordinaire	54,17 €	58,77 €
Droits de garde annuels sur Autres Instruments Financiers		
Droit fixe sur valeurs gérées (par ligne)		
- Autres OPC	4,17 €	4,52 €
- titres cotés sur le marché domestique (4)	4,17 €	4,52 €
- titres cotés à l'étranger (hors marché domestique)	4,17 €	4,52 €
- titres non cotés	20,83 €	22,60 €
Droit variable sur valeur du portefeuille au 31/12 (5)		
- jusqu'à 50 000 €	0,175 %	0,190 %
- entre 50 000,01 € et 100 000 €	0,094 %	0,102 %
- au-delà de 100 000 €	0,050 %	0,054 %
Minimum de perception par portefeuille	23,33 €	25,31 €
Opérations de gestion courante sur titres cotés à l'étranger (hors marché domestique)		
Mise en nominatif pur sur titres cotés à l'étranger (par ligne)	58,33 €	63,29 €

PEA / PEA PME-ETI		
Achat et vente sur valeurs cotées (ou valorisées) exclusivement en euros sur le marché domestique (4)		
Opérations sur titres non cotés (par ligne)		
- ordre jusqu'à 10 000,00 €	1,00%	1,09%
- ordre de plus de 10 000,00 €	0,83%	0,90%
Opérations de gestion courante sur titres		
Commission annuelle pour gestion de titres nominatifs purs sur PEA, sur PEA PME-ETI (par valeur)	35,83 €	38,88 €
Mise en nominatif pur (par ligne)	12,50 €	13,56 €
Transfert de comptes-titres vers un autre établissement financier :		
- Par ligne valeur	5,83 €	6,33 €
- Maximum par PEA / PEA PME-ETI	125,00 €	135,63 €
Droits de garde annuels sur Autres Instruments Financiers		
Frais de tenue de compte inclus :		
Droit fixe sur valeurs gérées (par ligne)		
• Autres OPC	4,17 €	4,52 €
• titres cotés sur le marché domestique (4)	4,17 €	4,52 €
• titres cotés à l'étranger (hors marché domestique)	4,17 €	4,52 €
• titres non cotés	20,83 €	22,60 €
Droit variable sur valeur du portefeuille au 31/12 (5)		
• jusqu'à 15 000,00 €	0,250 %	0,271 %
• pour la partie entre 15 000,01 € et 50 000,00 €	0,179 %	0,194 %
• pour la partie entre 50 000,01 € et 100 000,00 €	0,096 %	0,104 %
• pour la partie dépassant 100 000,00 €	0,051 %	0,055 %
Opérations de gestion courante sur titres cotés à l'étranger (hors marché domestique)		
Mise en nominatif pur (par ligne)	58,33 €	63,29 €
Succession		
Frais d'adhésion «Mandat Sérénité»	162,50 €	176,31 €
Frais d'adhésion «Perspective Transmission» (6)	58,33 €	63,29 €
Autres opérations et services		
Frais de recherche simple (à l'unité) (7)(8)	12,08 €	13,11 €
Frais d'édition de duplicata (à l'unité) (7)(9)	8,33 €	9,04 €

La Banque Postale / DM - 09/2023

(1) + prix d'un appel. (2) Notification, e-mail, SMS ou message vocal. Dans la limite de 15 alertes/compte/mois. (3) Dont la réédition du tableau d'amortissement et le double du contrat de prêt. (4) Euronext Paris, Euronext Bruxelles et Euronext Amsterdam. (5) Tarifs cumulables par tranche. (6) Y compris un Mandat Sérénité lors du décès du souscripteur. (7) Sur les 10 dernières années. (8) Dont communication du solde à une date antérieure. (9) Relevé de compte, relevé annuel des frais, copie de chèque ou document antérieurement émis par la banque.